

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE GÉNÉRALE :

Toute commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation de l'ensemble des présentes conditions générales. Aucune clause contraire ne peut être opposée, sauf dans la mesure où nous l'aurions formellement acceptée par écrit.

LIVRAISONS :

Nos marchandises, même vendues « franco » voyagent aux risques et périls du destinataire. Il peut être étudié avec notre clientèle des modalités particulières de livraison. Nous vous prions de bien vouloir vérifier les colis à l'arrivée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de manquant ou de casse ; des réserves devant être prises auprès du transporteur.

PAIEMENT :

De convention expresse, le défaut de paiement de nos marchandises, ou d'une seule fraction du prix à l'échéance fixée, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu et 8 jours après une mise en demeure restée infructueuse, l'application, à titre de Clause Pénale, une indemnité égale à 15 % des sommes dues.

Conformément à la loi N° 92-1442 du 31.12.1992, le défaut de paiement entraînera une pénalité égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. La présente vente pourra être résiliée de plein droit, si bon semble au vendeur.

La même décision désignera éventuellement un expert en vue de constater l'état de la marchandise restituée et d'en fixer la valeur ; sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, compte tenu des dommages-intérêts incombant à l'acheteur pour résolution de la vente.

PENALITES DE RETARD & INDEMNITE FORFAITAIRE :

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises.

Taux applicable : 3 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard.

Conformément aux articles 441-6 et D.441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

RESERVES DE PROPRIETE :

Conformément à la loi N° 80335 du 12 Mai 1980, la présente vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix. Tant que le prix ne sera pas intégralement payé, la marchandise vendue restera la propriété du vendeur.

PRIX :

Toutes nos offres sont faites sans engagement et les délais de livraison que nous indiquons, bien que déterminés aussi exactement que possible, ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'entraînent pour nous aucune obligation en cas de retard ou de non livraison. Il ne sera donc jamais dû de pénalité ou de dommages et intérêts sauf stipulation contraire expressément acceptée par nous au moment du marché. Nos prix sont établis sur la base du tarif en vigueur pour les marchandises non emballées et sont révisables à chaque fluctuation économique et fiscale éventuelle à la date d'exécution.

GARANTIE :

Toute commande ou recours en garantie devra nous parvenir dans un délai maximum de six mois à partir de la date d'expédition. Notre responsabilité est limitée au remplacement pur et simple des pièces que nous avons reconnues défectueuses, et ne peut donner lieu à aucune indemnité. Notre garantie exclut les conséquences de l'usure normale, ou celle d'une utilisation anormale, d'un manque d'entretien ou d'une modification quelconque et d'une surcharge de l'installation. Les interventions au titre de la garantie seront organisées pour avoir lieu dans les conditions normales de travail.

ESCOMPTE :

En cas d'escompte, celui-ci sera déduit de notre C.A. taxable, le montant de la T.V.A. déductible par nous devra donc être diminué du montant de celle afférente à l'escompte.

Pour règlement anticipé, un escompte de 0,30% par mois pourra être déduit. En cas de retard de règlement, des pénalités de retard de 1,3% par mois seront demandées.

JURIDICTION :

Seuls les juridictions de SAVERNE sont compétentes en cas de procédure.